Image not found or type unknown

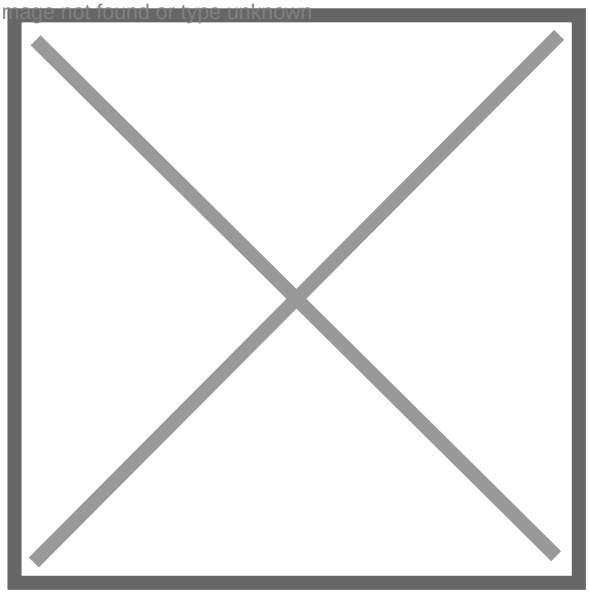

pension alimentaire enfant majeure et mariée

Par **rifan**, le **24/04/2021** à **15:40**

Bonjour, (on dit "Bonjour"en arrivant quelque part, non ?)

Je verse depuis plus de 3 ans une pension alimentaire a ma fille majeure suite au jugement aux affaires familiales avec obligation de justification d'activités ....qu'elle n'a jamais fait .

Le laxisme de mon avocate fait que je continues à verser cette pension

Apprenant qu'elle est mariée depuis 2 ans puis-je arréter ces versements

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **24/04/2021** à **16:56**

je vous conseille de demander l'arrêt de cette pension alimentaire au JAF.

étant mariés, selon l'article 212 du code civil, *les époux se doivent mutuellement respect, fidélite et **assistance**.*

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés